



Préfecture d'Ille-et-Vilaine

COMMUNIQUE PRESSE



L'Etat et la Chambre de et Métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine s'engagent à former les créateurs d'entreprise à la langue française

Rennes, le 13 janvier 2009 –

Franck-Olivier Lachaud, Secrétaire Général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, et Ange Brière, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat d'Ille-et-Vilaine, ont signé le mardi 13 janvier 2009 à 14h30, un accord-cadre visant à promouvoir l'apprentissage de la langue française au bénéfice des créateurs d'entreprise.

Cet accord-cadre s'inscrit dans le cadre de la loi pour l'égalité des chances et la lutte contre l'illettrisme et comporte trois objectifs concourant à la mise en œuvre du droit à l'intégration des populations immigrées. Il vise à apporter des solutions aux problématiques d'insertion professionnelles dues à une maîtrise insuffisante du français, des personnes qualifiées étrangères ou issues de l'immigration.

➤ **Les objectifs de cet accord-cadre :**

- **Encourager la maîtrise de la langue française** en permettant aux créateurs d'entreprise (secteur bâtiment) non francophones, formés à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine, de bénéficier d'une formation à la langue française
- **Soutenir la création d'entreprise** dans le bâtiment public par des personnes issues de l'immigration et soutenir leur réussite par une meilleure maîtrise des informations indispensables à leur projet
- **Optimiser les chances de développement** de l'activité entrepreneuriale après la création

➤ **Un dispositif partenarial entre l'ACSE et la Chambre de métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine**

L'Etat par le biais de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE) a conclu un marché avec un prestataire de service pour la réalisation de **bilans de compétence en langue française** auprès de la population immigrée non francophone, assortis de prescriptions en matière de formation. Dans le cadre de cet accord, l'ACSE met à disposition de la Chambre de Métiers et de l'artisanat d'Ille-et-Vilaine, des ressources et des compétences, pour les ressortissants du secteur de l'artisanat, acteur important de cohésion sociale, en offrant des perspectives d'insertion professionnelle.

Pour **bénéficier de ce dispositif**, les personnes immigrées doivent être **situation régulière** vis-à-vis de la réglementation sur le droit au séjour, exprimer la **volonté de s'installer durablement** en France. Ils peuvent provenir aussi bien de l'Union Europe que d'autres régions du monde.

A l'issue du **bilan individuel d'une durée de 3 jours**, le prestataire oriente dans un parcours de **formation** d'une durée moyenne de **200 heures par personne**.

Le **financement est pris en charge en totalité par l'Etat (ACSE)**. La **Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine** de son côté, **organise** dans le cadre de ses journées de formation des créateurs d'entreprise **une information spécifique** sur ce dispositif à destination des **créateurs dans le secteur du bâtiment** d'origine étrangère.

De son côté, **l'Etat s'engage dans d'autres accords en direction du secteur agro-alimentaire** avec l'Association Bretonne des Entreprises de l'Agro-alimentaire (ABEA). C'est ainsi qu'une formation linguistique en entreprise pour les salariés non francophones se déroule au sein de la Cooperl à Montfort sur Meu.

Quelques chiffres clefs

- en 1999, la Bretagne comptait 46 000 personnes immigrées soit 1,7 % de la population totale en France. Au 1^{er} janvier 2005, la Bretagne compte 66 000 immigrés au sein de la population des ménages (3 millions) soit plus 50 % entre 1999 et 2005 et représente 2,2 % de la population totale des ménages.

- les trois premières aires urbaines bretonnes Rennes, Brest et Lorient rassemblent la moitié des immigrés résidant en Bretagne. L'aire de Rennes représente 30 %.

- 54 % des immigrés sont non européens. Entre 2000 et 2005, 18 000 immigrés sont venus s'installer en Bretagne. Les nouveaux arrivants sont en moyenne plus diplômés que l'ensemble des immigrés, 55 % ont au moins le baccalauréat (en 1999, ils étaient 40 %)

- les natifs d'un pays d'Afrique représentent 29 % des immigrés, 19 % viennent d'Asie (dont 30 % de personnes nées en Turquie)

- les Britanniques représentent 16,6 % des immigrés de la région.

en Ille-et-Vilaine, le secteur de l'Artisanat représente :

- 43600 personnes actives, soit 11 % de la population du département

- 31 500 salariés soit 12 % de la population active soit 1 emploi sur 8 en Ille-et-Vilaine

- 11 600 entreprises soit 31 % des entreprises

- le bâtiment représente 4650 entreprises soit 40 % des entreprises du secteur de l'artisanat.

- avec plus de 800 emplois créés en 2008, l'artisanat est un pilier de l'économie de notre département.

Plus d'infos : www.cm-rennes.fr - www.bretagne.pref.gouv.fr

Contacts Presse :

Edith Harzic Chef du service interministériel de communication Préfecture de la Région Bretagne et Ille-et-Vilaine Tél. 02 99 02 11 80 – 06 77 07 91 43 Fax. 02.99.02.11.64 Mél. edith.harzic@ille-et-vilaine.pref.gouv.fr	Christelle Le Fort Responsable de la communication Chambre de métiers et de l'artisanat d'Ille-et-Vilaine Responsable de la communication Tel 02 99 65 32 07 – 06 75 45 10 52 Fax 02 99 65 32 57 Mél. clefort@cma-rennes.fr
--	--